

KIGALI, le 7 avril 1955  
de

RUANDA-URUNDI GEBIED

(1) N° 1722/S.M.

06/4



Ref. n° :

Annexe :

Bijlage :

Objet :

Voorwerp :

A Monsieur l'Administrateur de Territoire

de et à KIBUNGU.-

827 / 52025/02  
16/4/55

Carte d'assistance  
médicale.-

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Afin d'éviter que les colons assistés demandant le renouvellement de leur carte ne soient frustrés des avantages réservés à cette carte durant le mois de janvier, je vous prie de me faire parvenir dorénavant les ~~Procès-Verbaux~~ <sup>demandes</sup> de renouvellement des cartes pour le 1er décembre au plus tard de chaque année.

D'autre part il y a lieu de prévenir tout colon demandant la carte d'assistance médicale pour la première fois qu'il est tenu de passer une visite médicale le plus tôt possible après avoir introduit sa demande, celle-ci étant une condition sine qua non pour l'obtention de la carte.-

Le Résident du Ruanda, a.i. R. BOURGEOIS,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "R. Bourgeois", with a horizontal line underneath.